

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4045-2018

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ. c. H-5) ayant son siège social au 75, René Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **CHARLES-DAVID FRANCHE**, chef optimisation des approvisionnements et fiabilité, Direction - Approvisionnement en électricité pour Hydro-Québec Distribution, au 2 Complexe Desjardins, 24^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Hydro-Québec depuis 2011 et j'occupe les fonctions de chef optimisation des approvisionnements et fiabilité, et ce, depuis 2017. À ce titre, je suis notamment responsable d'assurer l'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec Distribution sur le réseau interconnecté québécois.
2. Dans le cadre du dossier R-4045-2018, j'ai analysé la situation de l'équilibre offre - demande en énergie et en puissance afin d'établir notamment la planification des approvisionnements et ainsi déterminer les quantités de puissance et d'énergie associée en service non ferme disponibles pour alimenter les consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.
3. On observe dans les bilans présentés dans l'État d'avancement 2018 du Plan d'approvisionnement, déposé le 1^{er} novembre 2018, que le Distributeur dispose d'une marge de manœuvre en énergie pour accueillir de la consommation supplémentaire en service non ferme. En effet, le service non ferme demandé pour l'alimentation des consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs permet de limiter l'impact de cette clientèle sur le bilan en puissance du Distributeur.

4. Suite à mon analyse des bilans en énergie et en puissance, je constate que, malgré l'attribution d'un bloc de 300 MW de puissance et d'énergie associée en service non ferme aux consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs dans le cadre de l'appel de propositions A/P 2019-01, le Distributeur bénéficie d'une marge de manœuvre allant jusqu'à 50 MW en service non ferme que la Régie pourrait considérer pour les besoins des clients des Réseaux municipaux. Cette quantité supplémentaire aurait un impact faible sur la stratégie d'approvisionnement en électricité.
5. Tous les faits allégués dans la présente affirmation solennelle sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 15 août 2019

(s) Charles-David Franche

CHARLES-DAVID FRANCHE

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, ce 15 août 2019

(s) Julie Lefebvre

Julie Lefebvre # 167 390
Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts judiciaires du Québec